

Délibération n° 2020/05/06-AJ

Extrait du
du conseil communautaire 2020/05 du jeudi 29 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le 29 octobre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Modification de la composition de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC)

Annexe(s) : liste des membres de la CLETC

Date de convocation : 22 octobre 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 5 novembre 2020

Secrétaire de séance : POJOLAT Marie

Rapporteur : PETEILH Sandra

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 98

- Titulaires : 93

- Suppléants : 5

Absents ayant donné pouvoir : 16

Absents excusés : 7

Votants : 114

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (98)

ADMIRAT Nadine	DUBESSY Florence	
CALISTE Yolande (S)	DUBOST Philippe	
ALBARET Christophe	DUTHEIL Nathalie	
PELISSIER Didier (S)	FANJUL José	PAGESSE Pierre
ARCHIMBAUD Guy	FERRARIS Nathalie	PELISSIER Patrick
ARNAULT Lionel	FERRERA Fernando	PELLEGRINELLI Christophe
	FOUCAULT Marie-Françoise	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARDY André	MAISONNEUVE Alain (S)	PETEILH Sandra
BARRAUD Bertrand	GARNAVAULT Philippe	PILLON Stéphane
BARTHOMIEUF Serge	GAUDRIault Damien	POJOLAT Marie
BASTIEN Gérard	GILBERT Odile	PRADIER Laurent
BERNARD Jean-Paul		PRUNIER Jean-Pierre
	GOUSSARD Bérengère	PUECH David
	GOYON Guy	RAVEL Pierre
BESSON Jean-Louis	GREGOIRE Nathalie	RKINA Mohammed
BŒUF Nicole	GUILLAUME Julien	GOMEZ Jean-Marc (S)
BOISTARD Philippe	HERBST Nadine	ROCHETTE Christophe
BOURG François	HOSMALIN Marc	ROUX Bernard
		RYCKEBOER Christian
BRUN Pascale	JAFFEUX Sébastien	SABATIER Gilles
		SALVINI Luc
BRUNETTI Graziella		
CHABAUD Christelle	LABUSSIÈRE Jean-Marc	SAUX Marie-Pierre
	LAGARDE Maguy	SCHUMACHER Emilie
CHALLET Vincent	LAMOUREUX Jean-François	SERRA Pierre
	LAVILLE Philippe	SUIDUREAU Carine
CHASSANG Jean-Pierre	LE MARREC Laurys	PLANCHAT-HERY Claire (S)
COLLET Jean-Pierre	LEGENDRE Denis	TEZENAS Olivier
CORRE Jean-Marie	LENEGRE Jean-Louis	THALAUD François
CORREIA Emmanuel		THERME Jacques
COSTE Yves	LIGNIERE Frédéric	THEVENET Emilie
COSTON David	LIVET Bertrand	
		TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie	MAHINC Didier	TREHIN Anne-Marie
CREGUT François	MALORON Annie	TRILLEAUD Eric
CROZE Yves-Serge	MARIANY Marie-Line	VARISCHETTI Martine
	MASSARDIER Marie-Laure	VEZON Christophe
DENAIVES Catherine	MEALLET Roger-Jean	
	MERLEN Bernard	ZANIN Nathalie
DESVIGNES Jean	METEIGNIER Stéphane	
DRUELLE Jean-Claude		

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (5) AIGOUY Thierry (CALISTE Yolande) ; ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ; SUTY Lionel (PLANCHAT-HERY Claire) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (16) BESSEYRE Fabien à RYCKEBOER Christian ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABRILLAT Frédéric à BRUN Pascale ; COSTON Marie à BARRAUD Bertrand ; DABERT Jean-Claude à THEVENET Emilie ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à PUECH David ; JAFFEUX Ophélie à CHALLET Vincent ; JEANMOUGIN Isabelle à DESVIGNES Jean ; KINDT Patrick à MARIANY Marie-Line ; LEROY Véronique à MASSARDIER Marie-Laure ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MONTMORY Dominique à PILLON Stéphane ; MOREL Jacques à LENEGRE Jean-Louis ; NUÑEZ-ORTIN Aurélie à FERRARIS Nathalie ; SAUVANT Jean-Pierre à CORREIA Emmanuel ; TINET Georges à LAMOUREUX Jean-François ;

ABSENTS EXCUSES : (7) BARBET Laurent ; BERTHELOT Pascal ; BRUNEL Séverine ; CHANIMBAUD Lionel ; GONTHIER Emmanuel ; NICOLLET Michel ; WALTER Christian ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

L'article 1609 nonies C du code général des impôts dispose en son IV qu'il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale et ses communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

Il est rappelé que par délibération n° 2020/03/09-AJ en date du 30 juillet 2020, l'Agglo Pays d'Issoire a procédé à la création de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) entre la communauté d'agglomération et ses communes membres, pour la durée du mandat et a fixé sa composition à un représentant par commune, soit 88 membres. Il a également été validé le fait de désigner le Maire de chaque commune membre de l'Agglo Pays d'Issoire comme membres de ladite commission. Il est précisé que la composition de la commission peut être modifiée en cas de modification de l'identité du maire, pour quelque cause que ce soit ou en cas de nouvelle désignation d'un membre du conseil municipal par délibération de la commune.

Les communes membres ont transmis les délibérations de désignation de leur représentant au sein de cette commission. Plusieurs communes membres de l'Agglo Pays d'Issoire ont désigné comme représentant un conseiller municipal autre que le Maire.

La liste des représentants de chaque commune, membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, figure en annexe.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2020 ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020/03/09-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 30 juillet 2020 relative à la création de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) et détermination des sièges ;

VU la délibération n° DE_2020_050 de la commune de Champagnat-le-Jeune en date du 27 juillet 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° DE_72_2020 de la commune d'Auzat-la-Combelle en date du 4 août 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 20200805D001-DE de la commune de Chadeleuf en date du 5 août 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° D20200806N3 de la commune de Bergonne en date du 6 août 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020-25 de la commune de Dauzat-sur-Vodable en date du 7 août 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° DE_2020_61 de la commune d'Anzat-le-Luguet en date du 13 août 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération de la commune de Le Broc en date du 20 août 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020_035 de la commune de La Chapelle-sur-Usson en date du 21 août 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020-26 de la commune de Saint-Quentin-sur-Sauxillanges en date du 21 août 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020-056 de la commune de Sugères en date du 24 août 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 9 de la commune d'Orbeil en date du 25 août 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020-23 de la commune de Mazoires en date du 27 août 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 1 de la commune de Chalus en date du 28 août 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 07-29-08-2020 de la commune de Brenat en date du 29 août 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020_023 de la commune de la chapelle-Marcousse en date du 29 août 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° DCM2020/08/01 de la commune de Clémensat en date du 31 août 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 43-09-20 de la commune de Plauzat en date du 3 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 39/2020 de la commune de Saint-Vincent en date du 3 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020-056 de la commune de Brassac-les-Mines en date du 4 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020.09.04 de la commune de Chassagne en date du 4 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020/29 de la commune de Chidrac en date du 4 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020041 de la commune de Jumeaux en date du 4 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020_38 de la commune de Pardines en date du 4 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020/033 de la commune de Vichel en date du 8 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020-20 de la commune de Saint-Hérent en date du 9 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020_38 de la commune de Saint-Jean-en-Val en date du 9 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 4 de la commune d'Antoingt en date du 10 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° DE_024_2020 de la commune de Collanges en date du 10 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020-09-36 de la commune de Les Pradeaux en date du 10 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° DE_2020_026 de la commune de Saint-Jean-Saint-Gervais en date du 10 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 31-2020 de la commune d'Apchat en date du 11 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° DE_2020_036 de la commune d'Agnat en date du 11 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 031/2020 de la commune de Coudes en date du 11 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020_06_01 de la commune de Courgoul en date du 11 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération de la commune de Gignat en date du 11 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020/08/06 de la commune de Montaigut-le-Blanc en date du 11 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020/19 de la commune de Neschers en date du 11 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 05/2020/01 de la commune de Saint-Cirgues-sur-Couze en date du 11 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020-51 de la commune de Saint-Genès-la-Tourette en date du 11 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020_05_02 de la commune de Saurier en date du 11 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° D/COM/2020-023 de la commune de Vodable en date du 11 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020-33 de la commune de Saint-Etienne-sur-Usson en date du 12 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 33/2020 de la commune d'Ardes-sur-Couze en date du 14 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération de la commune de Saint-Gervazy en date du 15 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 027/2020 de la commune de Parent en date du 17 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° DCM 2020/29 de la commune de Saint-Martin-d'Ollières en date du 17 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020-09-02 de la commune du Breuil-sur-Couze en date du 18 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020-36 de la commune d'Egliseneuve-des-Liards en date du 18 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020/43 de la commune de Tourzel-Ronzières en date du 18 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 21 de la commune de Peslières en date du 19 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 1-21 septembre 2020 de la commune d'Aulhat-Flat en date du 21 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération de la commune de Charbonnier-les-Mines en date du 21 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020-56 de la commune d'Usson en date du 21 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020_0034 de la commune de Bansat en date du 22 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 20-07-07 de la commune d'Issoire en date du 22 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération de la commune de Parentignat en date du 22 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 65-2020 de la commune du Vernet-Chaméane en date du 25 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020-028 de la commune de Meilhaud en date du 28 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 5-DCM 2020/36 de la commune de Perrier en date du 28 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020_22 de la commune de Saint-Rémy-de-Chagnat en date du 28 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 28.09.2020.010 de la commune de Sauxillanges en date du 28 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020/31 de la commune de Verrières en date du 28 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 29.09.2020/01 de la commune de Saint-Yvoine en date du 29 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° DE_2020_035 de la commune de Montpeyroux en date du 30 septembre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 01.10.2020/01 de la commune de Varennes-sur-Usson en date du 1^{er} octobre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 20201002/06 de la commune de Nonette-Orsonnette en date du 2 octobre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° DE_2020_026 de la commune de Rentières en date du 2 octobre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 08.10.2020/01 de la commune de Beaulieu en date du 8 octobre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération de la commune de Saint-Babel en date du 8 octobre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 09.10.2020/54 de la commune de Boudes en date du 9 octobre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

Délibération n° 2020/05/06-AJ

Extrait du
du conseil communautaire 2020/05 du jeudi 29 octobre 2020

- VU** la délibération n° 2020/05/01 de la commune de Saint-Floret en date du 9 octobre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;
- VU** la délibération n° 2020/05/01 de la commune de Ludesse en date du 15 octobre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;
- VU** la délibération n° 2020/70 de la commune de Saint-Germain-Lembron en date du 15 octobre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;
- VU** la délibération n° D20201028N4 de la commune de Sauvagnat-Sainte-Marthe en date du 28 octobre 2020 portant sur la désignation du représentant de la commune pour siéger à la CLETC de l'Agglo Pays d'Issoire ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 114

- Pour : 114
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- **De valider la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, telle qu'elle figure en annexe.**

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 3/11/2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 3/11/2020